



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

LE VOTE EN ASSEMBLEE GENERALE

PAGE1

Cenon, le 10 novembre 2023

Aux clubs du District de la Gironde

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Vous venez de recevoir une convocation pour vous rendre à la prochaine Assemblée Générale du District de la Gironde de Football, cette notice est là pour vous donner quelques conseils afin que votre arrivée sur le lieu de l'Assemblée se passe sans encombre !

• VOTRE CLUB SERA PRESENT A L'ASSEMBLEE GENERALE.

En premier lieu, faites bien **attention à l'horaire de la réunion** figurant sur la convocation.
En effet, le vote électronique nécessite que l'ensemble des voix soient enregistrés avant le début des débats.
Cela implique qu'une fois l'émargement clôturé, il n'est plus possible de le modifier et d'ajouter un ou plusieurs clubs.
Donc, assurez-vous d'arriver suffisamment en avance afin d'éviter ce désagrément.

Dans tous les cas, nos collaborateurs seront là pour vous faire signer votre présence si jamais vous ne parvenez pas à arriver dans les délais. Cela afin d'éviter que votre club soit amendé pour absence.

Plusieurs cas de figures existent **pour récupérer son boîtier de vote** mais, pour tous, il est nécessaire d'avoir à portée, **son attestation de licence FFF, papier ou sur téléphone**, (ou, a minima une pièce d'identité) et **sa convocation** à l'assemblée générale correctement remplie (**signée et tamponnée avec le cachet du club** en partie centrale).

- **Vous êtes Président du club et vous ne représentez aucun autre club : CAS 1**
Dirigez-vous vers un collaborateur qui va contrôler votre identité et votre convocation avant de vous envoyer récupérer votre boîtier auprès d'autres salariés/bénévoles.
- **Vous n'êtes pas le Président de votre club et vous le représentez : CAS 2**
Dirigez-vous vers un collaborateur qui va contrôler votre identité et votre convocation avant de vous envoyer récupérer votre boîtier auprès d'autres salariés/bénévoles.
- **Vous représentez, en plus de votre club, un ou, au maximum, 4 clubs (soit 5 clubs au total) : CAS 3**
Dirigez-vous vers un collaborateur qui va contrôler votre identité, votre convocation et vos pouvoirs avant de vous envoyer récupérer votre boîtier auprès d'autres salariés/bénévoles.

• VOTRE CLUB SERA ABSENT A L'ASSEMBLEE GENERALE

Vous pouvez transmettre votre convocation à un club tiers qui vous y représentera le jour J.
Pour ce faire, le Président du club excusé remplit la partie centrale de la convocation et la case « CAS 3 » dans celle de gauche et la transmet au club qui le représentera.

Bien cordialement

Nicolas SOULÉ
Directeur Général